

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE538

présenté par
Mme Linkenheld, rapporteure

ARTICLE 48

A l'alinéa 66, substituer aux mots :

« régissent l'exercice de sa mission »

les mots :

« lui sont applicables ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.